



---

## AU SOMMAIRE:

- **PASSAGE EN NIVEAU CRISE SÈCHERESSE**
  - **SUBVENTIONS CCVH POUR LES ASSOCIATIONS**
  - **DOCUMENTAIRE SUR LA VOIE D'ARLES**
- 

### Communication de la préfecture de l'Hérault:

Par arrêté préfectoral du 7 août 2023, le préfet a classé le bassin versant de l'Hérault, de sa confluence avec la Vis jusqu'à sa confluence avec la Lergue, en niveau **"CRISE"**.

L'intégralité de l'arrêté de restriction des usages de l'eau est visible [ici](#).

Pour résumer pour les particuliers:

- lavage des véhicules interdit y compris par des professionnels
  - irrigation interdite **exception** pour les jeunes plantation d'arbres, pour l'arboriculture en arrosage de sauvetage (2 fois par semaine entre 20h et 8h), pour les potagers (entre 20h et 8h)
  - remplissage et vidange des piscines privées interdits
- 

La CCVH nous informe que désormais, en ce qui concerne les demandes de subventions intercommunales pour les projets associatifs 2024, la date de réception des dossiers de subvention a été modifiée:

**Les demandes de subvention auprès de la CCVH devront être déposées au 30 septembre 2023 au plus tard.**

---

A voir prochainement sur le petit écran:

**L'émission « Les 100 lieux qu'il faut voir » est consacrée à la voie d'Arles le dimanche 13 août à 20h55 sur France 5.**

---

## **mairie de Saint-Guilhem-le-Désert**

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

